



Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour la crèche la Petite Loco de l'Escarène au titre de l'année 2026

Délibération n° 25 12 08

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés : Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Alain Alessio par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard par Madame Nicole Colombo, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Noël ALBIN

Vu l'article L1412-2 du CGCT autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière,

Vu les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 du CGCT,

Vu les articles, R. 2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98 du CGCT,

Considérant les Statuts du Service Public de la Petite Enfance approuvés par délibération n°23 04 05 du Conseil Communautaire en date du 07/03/2024,

Considérant la gestion du Relais Petite Enfance qui fait partie du SPPE et ses besoins en termes de budget de fonctionnement.

006-240600593-20251216-CC251208-DE
Reçu le 18/12/2025

Monsieur Noël ALBIN, Vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, propose aux membres du conseil communautaire de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.335€ au titre de l'année 2026, auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la crèche la Petite Loco de l'Escarène.

Pour cela, il sera nécessaire d'autoriser le président à signer une convention entre la CCPP et le Conseil Départemental dès que ce dernier l'aura transmise.

**Le Conseil communautaire, où l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la proposition de dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la crèche la Petite Loco de l'Escarène.
- **Décide** de déposer une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 25.335 € au titre de l'année 2026, auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la crèche la Petite Loco de l'Escarène.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.MAUREL**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

